



COMPTE-RENDU

Séance du 26 Octobre 2022

Le vingt-six octobre deux mille vingt-deux, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes. Frédérique LARDET, Virginie SERAIN, MM. Jean-François GIMBERT, Éric BARITHEL, Christian ANSELME, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, André SAINT MARCEL, Antoine GRANGE.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mmes Cécile BOLY, Claire RIGAL, MM. Dominique DUBONNET, Ludovic BOURGEOUX.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Sylvie LE ROUX, MM. Pierre AGERON et Michel PASSETEMPS.

Procurations : Mme CECCON donne procuration à Mr Pierre AGERON.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Karine FALCONNAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mr Philippe CHAPPET.

Procurations : Mr Marc PAGET donne procuration à Mr Philippe CHAPPET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : Mmes Charlotte BOETTNER et Julie MONTCOUQUIOL, MM. Cédric DECHOSAL et Xavier BRAND.

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : Mme Isabelle VENDRASCO, MM. Joël MUGNIER, Jean Pierre LACOMBE, Jean François PERISSOUD.

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Patricia MIEGE-PETELAT.

Était également présente à la séance, avec voix non délibérative :

- Mr Jean-Pierre FAVRE.

Secrétaire de séance : Antoine GRANGE

La séance est ouverte à 17h00.

Délibérations :

1. Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du comité du 27 Septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Abstention : 00

Aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu du 27 Septembre 2022 est approuvé.

2. Installation des 8 titulaires et des 8 suppléants de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au comité du SCoT

La Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie a désigné ses représentants au Syndicat Mixte du SCoT du Bassin Annécien le 26 septembre 2022.

Titulaires	COMMUNE	Civilité	NOM	Prénom	Mandat municipal	Mandat intercommunal
	BOUSSY	Mme	ROUPIOZ	Sylvia	Maire	Conseillère communautaire titulaire / Conseillère Régionale
	HAUTEVILLE SUR FIER	Monsieur	LOMBARD	Roland	Maire	3e Vice-président en charge des Transports et des Mobilités
	MARCELLAZ ALBANAIS	Monsieur	LACOMBE	Jean-Pierre	Maire	Ter Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement
	RUMILLY	Monsieur	HEISON	Christian	Maire	Président
	SAINT-EUSEBE	Monsieur	PERISSOUD	Jean-François	Maire	Conseiller communautaire titulaire
	THUSY	Monsieur	MUGNIER	Joël	Maire	7e Vice-président en charge des infrastructures, des travaux, de l'accessibilité et de l'aménagement numérique.
	VAULX	Madame	VENDRASCO	Isabelle	Maire	Conseillère communautaire titulaire
	VERSONNEX	Madame	GIVEL	Marie	Maire	Conseillère communautaire titulaire
Sup	COMMUNE	Civilité	NOM	Prénom	Mandat municipal	Mandat intercommunal

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96 –
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr

ETERCY	Mme	MIEGE - PETELAT	Patricia	Adjoint	
LORNAY	Madame	KENNEL	Laurence	Maire	4e Vice-présidente en charge de l'action sociale, du logement aidé et des gens du voyage.
MARIGNY SAINT MARCEL	Monsieur	FAVRE	Jean-Pierre	Maire	Conseiller communautaire titulaire
MASSINGY	Monsieur	BLOCMAN	Jean-Michel	Maire	Conseiller communautaire titulaire
MOYE	Madame	VIBERT	Martine	Maire	Conseillère communautaire titulaire
RUMILLY	Monsieur	TRUFFET	Jean-Marc	Adjoint au Maire	8e Vice-président de la communauté de communes en charge de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat
SALES	Monsieur	TRANCHANT	Yohann	Maire	10e Vice-président en charge de la prévention et de la valorisation des déchets et des milieux aquatiques.
VALLIERES- SUR-FIER	Monsieur	RAVOIRE	François	Maire	5e Vice-président en charge des finances et de la prospective.

Le comité syndical en prend acte.

3. Election des 2 titulaires et 2 Suppléants représentant la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au Bureau du SCoT

Conformément à l'article 6 des statuts du SCoT du bassin annécien, il appartient aux membres du comité d'élire 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au bureau du SCoT.

Le président fait un appel à candidature.

- Christian HEISON, titulaire et Jean-Marc TRUFFET, suppléant

A l'issue du dépouillement, ont obtenu :

- Christian HEISON, titulaire et Jean-Marc TRUFFET, 29 voix

La majorité absolue étant de 22 voix,

**Monsieur Christian HEISON,
ayant obtenu la majorité absolue il est déclaré élu membre titulaire du bureau,
Monsieur Jean-Marc TRUFFET, membre suppléant du bureau**

- Isabelle VENDRASCO, titulaire et Joël MUGNIER, suppléant

A l'issue du dépouillement, ont obtenu :

- Isabelle VENDRASCO et Joël MUGNIER, 29 voix

La majorité absolue étant de 22 voix,

**Madame Isabelle VENDRASCO,
ayant obtenu la majorité absolue elle est déclarée élue membre titulaire du
bureau,
Monsieur Joël MUGNIER, membre suppléant du bureau**

4. Avis sur la révision n°2 du PLU de Cruseilles

Les évolutions envisagées dans le cadre de la révision n°2 du PLU de Cruseilles s'inscrivent globalement en compatibilité avec le SCoT. Des remarques et réserves peuvent cependant être formulées.

Il est constaté que le projet de révision du PLU de Cruseilles cherche à mieux maîtriser l'urbanisation et la croissance de la population. En effet, la consommation foncière prévue est conforme aux objectifs du SCoT (tant en matière de nouveaux logements qu'en matière d'activité économique), le projet de PLU priorise l'urbanisation du centre-bourg et le renouvellement urbain (OAP n°3 de la Route de l'Usine notamment) via des OAP. Les objectifs du SCoT en matière de densité de logements sont également bien respectés, et les efforts de la commune en ce sens sont à saluer. De même, la volonté de construire de nouveaux équipements est louable, au vu de la très forte croissance démographique observée ces dernières années.

En revanche, le projet de révision du PLU aurait pu donner plus de détails sur la part de surface de plancher occupée par les logements sociaux dans les nouvelles constructions, comme le demande le SCoT, plutôt que de se contenter de donner la part de logements sociaux prévus. Des précisions sur ce point seraient donc appréciables. De même, malgré un ralentissement de la croissance démographique prévu, la commune de Cruseilles aura atteint en 2032 les 7100 habitants, grâce à la construction d'au moins 1300 logements entre 2014 et 2032. Or, le DOO du SCoT n'allouait à Cruseilles qu'une enveloppe de 642 logements entre 2014 et 2034 : à horizon PLU, Cruseilles aura donc consommé 202% du potentiel de nouveaux logements alloué par le SCoT ! La démarche entreprise par la commune de réduire la croissance démographique est vertueuse, mais il aurait été préférable d'être encore plus ambitieux.

Les autres prescriptions du SCoT sont en revanche bien respectées, tant en matière de trame écologique et paysagère et de protection des espaces agricoles, qu'en matière de développement économique et commercial, et n'appellent pas d'observations particulières de la part du SCoT.

Il est ainsi proposé de rendre un avis favorable sur le projet de révision n°2 du PLU de la commune de Cruseilles.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 28 (Cédric DECHOSAL ne prend pas part au vote)

Pour : 28

Abstention : 00

Aucune observation n'étant soulevée, l'avis est approuvé.

5. Avis sur la modification n°4 du PLU de la commune de SAINT-JORIOZ

Malgré un dépassement du seuil de nouveaux logements fixé par le SCoT, les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°4 du PLU de Saint-Jorioz s'inscrivent dans l'ensemble en compatibilité avec le SCoT.

Elles visent en effet à étaler l'ouverture à l'urbanisation de l'OAP n°6 au lieu-dit « chez Geindre », en la divisant en 2 phases. La première phase sera réalisée à court terme, et consistera en une opération de renouvellement urbain, de 10 à 15 logements. La deuxième phase, quant à elle, ne pourra être réalisée qu'à horizon 2028. Il s'agira de la plus grosse phase de l'OAP, d'une superficie totale de 3,44 ha. Le but de ce phasage est d'étaler la réalisation de l'OAP dans le temps afin de se conformer aux prescriptions du SCoT du bassin annécien aux communes en matière de construction de nouveaux logements et de consommation foncière.

Si la commune de Saint-Jorioz est en phase avec les prescriptions en ce qui concerne la consommation foncière en matière de logements (à ce jour, 5,85 ha ont été consommés sur les 11,6 ha alloués par le SCoT à la commune, mais aucun hectare n'a été consommé dans les 4 dernières années), ce n'est pas le cas en ce qui concerne la production de nouveaux logements. En effet, la commune de Saint-Jorioz a déjà consommé 116% de son enveloppe de nouveaux logements allouée par le SCoT. C'est regrettable, et il aurait été plus vertueux de rendre l'ensemble des terrains concernés à l'agriculture ou à la nature pour conforter la vocation naturelle des tènements.

Le ralentissement de la construction de nouveaux logements permis par cette modification n°4 du PLU de Saint-Jorioz apparaît néanmoins souhaitable.

Il est donc proposé de rendre un avis favorable sur le projet de modification n°4 du PLU de la commune de Saint-Jorioz.

Il est demandé l'avis du Comité Syndical sur le projet de modification n°4 du PLU de la commune de Saint-Jorioz

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 28 (André Saint-Marcel ne prend pas part au vote)

Pour : 28

Abstention : 00

Aucune observation n'étant soulevée, l'avis est approuvé.

6. Avis sur la modification n°2 du PLU de la commune d'ANNECY

Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification n°2 du PLU d'Annecy s'inscrivent en compatibilité avec le SCoT.

Les modifications apportées à l'OAP Vallin-Fier visent certes à diminuer légèrement le nombre de logements et de collectifs prévus et à majorer la hauteur des constructions, mais cela se fait au bénéfice des mobilités actives et de la nature en ville. En effet, le parking initialement prévu à l'emplacement de l'actuel pôle bus « Piscine – Patinoire » sera déplacé à l'entrée de l'OAP de l'autre côté du boulevard du Fier, restreignant ainsi la place de la voiture dans cet écoquartier et augmentant en contrepartie la place accordée aux piétons. De même, la réduction du nombre de collectifs prévus entraînera une augmentation de la surface végétalisée entre les collectifs et une augmentation du nombre d'arbres plantés. Par ailleurs, les exigences énergétiques des nouvelles constructions seront renforcées.

Enfin, le reclassement de plusieurs secteurs en zone Ue n'appelle pas non plus de remarque particulière du SCoT du bassin annécien. Ce reclassement vise en effet à pérenniser la vocation de ces secteurs à accueillir des équipements publics ou des cheminements piétons ou cyclables végétalisés, ce qui s'inscrit en compatibilité avec les prescriptions du SCoT du bassin annécien.

Il est ainsi proposé de rendre un avis favorable sur le projet de modification n°2 du PLU d'Annecy.

***Il est demandé l'avis du Comité Syndical sur le
projet de modification n°2 du PLU d'Annecy.***

Nombre de membres en exercice : 43
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 29
Pour : 28
Abstention : 01 (Antoine GRANGE)

Aucune observation n'étant soulevée, l'avis est approuvé.

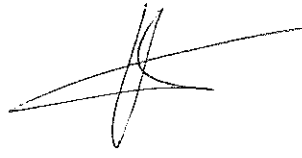
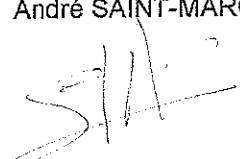


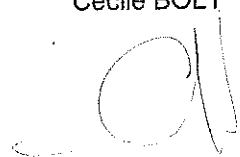



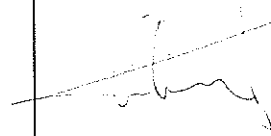
Aucune autre remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 19h30.



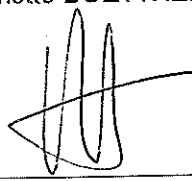

Le Président


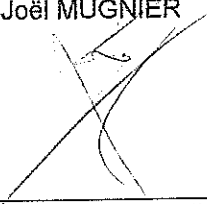

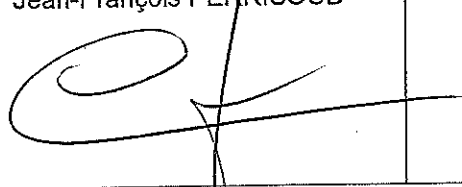
Antoine de Menthon
Antoine de MENTHON

Signatures des votants :

Communauté de l'Agglomération du « Grand Annecy »			
Christian ANSELME	Antoine de MENTHON	Antoine GRANGE 	Christian VIVAND
Virginie SERAIN	André SAINT-MARCEL 	Jean-François GIMBERT 	Éric BARITHEL
Christian LEPINARD 	Frédérique LARDET	Cécile BOLY 	Claire RIGAL
Dominique DUBONNET 	Ludovic BOURGEOUX		
CC Fier et Ussets		CC des Sources du Lac d'Annecy	
Sylvie LE ROUX 	Pierre AGERON 	Marc PAGET Donne procuration à Philippe CHAPPET	Philippe CHAPPET 
Karine FALCONNAT	Michel PASSETEMPS		
Jacqueline CECCON Donne procuration à Pierre AGERON			

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches – Annecy-la-Vieille – 74940 ANNECY – Tél : 04.50.27.60.77 Fax : 04.50.23.54.96 –
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr

CC du Pays de Cruseilles			
Cédric DECHOSAL	Julie MONTCOUQUIOL	Charlotte BOETTNER 	Xavier BRAND 

CC Rumilly Terre de Savoie		
Isabelle VENDRASCO 	Joël MUGNIER 	Jean-Pierre LACOMBE 
Jean-François PERRISOUD 	Patriícia MIEGE-PETELAT	